Image not found or type unknown

Vol de fusible armoires électriques communes

Par **Julie Bla**, le **04/10/2018** à **19:40**

Bonsoir à tous,

J'habite en location depuis un an dans un résidence très calme, je n'ai eu aucun problème de voisinage jusqu'à hier après midi : vers 18h45, coupure générale d'électricité dans mon appartement. Les lumières du couloir et l'ascenseur fonctionne, je croise un voisin qui a lui de l'électricité, le problème vient donc de mon appartement. Le lendemain matin l'agence immobilière me renvoie vers l'UEM (service d'électricité de Metz) pour le dépannage le problème ne venant pas de mon disjoncteur. Le midi un technicien vient donc vérifier ce qu'il se passe et surprise, quelqu'un m'a volé mon fusible !! (Je précise que les compteurs des 7 appartements de mon étage se situent dans des armoires communes "sécurisés" par une clef carré.) Pour lui c'est assez courant mais pas dans mon quartier ! Quelqu'un a du oublier de payer sa facture et a préféré me priver d'électricité ! Une enquête interne à l'UEM sera mené mais je n'aurais pas accès aux résultats.
J'aimerai donc savoir si porter plainte servirai à quelque chose et quelle est la peine encouru pour ce genre de vol ?

Merci de vos contributions !

Par **Tisuisse**, le **05/10/2018** à **06:52**

Bonjour,

1ère démarche : voyez votre bailleur, c'est à lui de faire en sorte qu'il remette le courant dans votre logement et d'enquêter sur les autres locataires.

Par **Visiteur**, le **05/10/2018** à **11:23**

Bonjour,
"Quelqu'un a du oublier de payer sa facture et a préféré me priver d'électricité !" je ne comprends pas votre raisonnement ? Sinon porter plainte est toujours faisable mais... pour un vol de fusible ? Même si le désagrément est evident ! Après, que vous importe la sanction ?

Par **youris**, le **05/10/2018** à **11:50**

bonjour,
je ne vois pourquoi une personne qui n'aurait pas payé sa facture, vous aurait enlevé vos fusibles.
il peut s'agir d'une erreur faite par un technicien de l'UEM venu couper un autre client qui n'aurait pas payer sa facture et qui a enlevé vos fusibles.
en principe, dans ce genre d'intervention, le technicien laisse les fusibles déposés dans l'armoire, était-ce le cas ?
salutations
salutations

Par **janus2fr**, le **05/10/2018** à **13:17**

[citation]"Quelqu'un a du oublier de payer sa facture et a préféré me priver d'électricité !" je ne comprends pas votre raisonnement ?[/citation]
Bonjour,
Lorsque EDF coupe la fourniture d'électricité, le technicien retire le fusible de branchement.
Donc ici, il est possible qu'une personne à qui c'est arrivé ait "emprunté" le fusible d'un autre usager pour rétablir l'électricité chez lui...

Par **Visiteur**, le **05/10/2018** à **14:38**

ok je n'avais pas vu ça comme ça !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés